



## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1022

Avis public est donné par la soussignée que le règlement **NUMÉRO 1022** intitulé :

**« Règlement concernant le contrôle et le suivi budgétaire et délégrant certains pouvoirs à des employés municipaux »**

- a été adopté par le conseil municipal **le 8 août 2023**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 9 août 2023.**

**Marie-Renée Houde, OMA**  
Greffière